

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
19 MARS 2007
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/PS(LXXIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR
LA SITUATION EN SOMALIE

DECLARATION DE PRESSE SUR LA SITUATION EN SOMALIE

Le Conseil de paix et de sécurité, en sa réunion tenue le 19 mars 2007, a entendu une communication sur la situation en Somalie et sur l'état du déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Le Conseil de paix et de sécurité s'est félicité du commencement du déploiement de l'AMISOM, avec la présence sur le terrain de deux bataillons ougandais. Le Conseil de paix et de sécurité a félicité le Gouvernement de l'Ouganda pour ses efforts et son engagement en vue de la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie.

Le Conseil de paix et de sécurité a félicité le peuple somalien pour l'accueil réservé à l'AMISOM qui n'a d'autre objectif que de soutenir la Somalie et son peuple dans leurs efforts visant à réaliser une paix et une réconciliation durables dans leur pays. Dans ce contexte, le Conseil de paix et de sécurité a lancé un appel à l'ensemble du peuple somalien pour qu'il apporte son soutien et sa coopération à l'AMISOM, et a condamné les éléments isolés qui ont lancé des attaques contre la Mission ainsi que leur tentative de saper le processus de paix et de réconciliation en cours en Somalie.

Le Conseil de paix et de sécurité a félicité le Gouvernement d'Algérie ainsi que les partenaires qui ont apporté leur appui au déploiement de l'AMISOM. Il a réitéré son appel aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils soutiennent la Mission. Le Conseil de paix et de sécurité a lancé un appel pressant à la communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA, pour qu'elle apporte d'urgence un appui logistique et financier à la Commission et aux Etats membres de l'UA qui ont annoncé des contributions en troupes, afin de faciliter le parachèvement du déploiement de l'AMISOM et d'assurer son maintien.

Le Conseil de paix et de sécurité a appelé les Etats membres de l'UA et les Nations unies à apporter tout le soutien requis à la cellule de planification créée au niveau de la Commission de l'Union africaine pour superviser le déploiement de l'AMISOM et à aider dans les efforts visant à mobiliser des ressources financières pour le maintien de la Mission.

Le Conseil de paix et de sécurité s'est félicité de l'adoption de la résolution 1744(2007) du 20 février 2007, par laquelle le Conseil de sécurité a pris note de son communiqué du 19 janvier 2007 et décidé d'autoriser les Etats membres de l'Union africaine à établir pour une période de six mois une mission en Somalie. Le Conseil de paix et de sécurité s'est félicité en outre de l'envoi par le Secrétaire général des Nations unies, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1744 (2007), d'une mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie, chargée de faire rapport sur la situation politique et en matière de sécurité et sur la possibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations unies consécutive au déploiement de la Mission de l'Union africaine.

Le Conseil de paix et de sécurité a réaffirmé que l'objectif de l'AMISOM est de soutenir le Gouvernement fédéral de transition et les autres Institutions fédérales et de contribuer à la création d'un environnement propice à un processus politique, qui est la voie la plus appropriée pour parvenir à une paix et à une réconciliation durables en Somalie. A cet égard, le Conseil a réitéré la nécessité pour les institutions fédérales de transition de s'engager dans un processus de dialogue et de réconciliation qui soit authentique et inclusif, et ce dans le cadre de la Charte fédérale de transition de la Somalie.

Addis Abéba, le 19 mars 2007

2007

Press Statement on the Situation in Somalia

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2162>

Downloaded from African Union Common Repository